

Sous -direction Technique
Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 12 /2023

Date : 19/03/2023

A / Monsieur : RADJAI MED AMINE
Gérant De l'entreprise RADJAI MED AMINE
ADRESSE : RUE REDHI AMMAR N° 54 /MESKIANA
OUM EL BOUAGHI

Objet : 2eme MISE EN DEMEURE

Projet : ODS N° : 50/2023 du 15/02/2023 (Travaux de raccordement des abonnées en FTTH au Profit du CMP Ouenza).

A ce jour, nous sommes au regret de constater que votre entreprise est toujours absente, malgré les invitations qui vous a été adressée pour procéder à l'ouverture des chantiers en date du 01/03/2023 et l'invitation du 05/03/2023.

A cet effet, je vous mets en demeure que vous présentez à la DO de Tébessa dans un délai de 08 jours, afin de procéder à l'ouverture de chantier en urgence.

A défaut, nous serons contraints de résilier le contrat objet de ces travaux à vos tord exclusifs et de faire appel à une autre entreprise.



Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Loukmane ALLAB

Accusé de réception

Je soussigne : représentant de l'entreprise : **RADJAI MED AMINE**
certifié avoir reçu lele présent mise en demeure .

(Signature et cachet)

